

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI 002-9586/21/BM

■ Approbation d'un avenant de prolongation à la convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association FIBOIS SUD Provence Alpes Côte d'Azur pour la réalisation d'un programme d'actions visant une meilleure valorisation du pin d'Alep

MET 21/17608/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 19 décembre 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a accordé une subvention de 10000 € à l'Association FIBOIS SUD Provence Alpes Côte d'Azur pour un programme d'actions qui consiste à développer et à valoriser sur l'année 2020 la filière du Pin d'Alep, essence présente dans les forêts du territoire de la Métropole et aujourd'hui sous-valorisée.

Ce programme comprend six actions spécifiques ayant pour finalité une meilleure valorisation du pin d'Alep contribuant au maintien et la création d'emplois sur le territoire :

- L'animation de la charte de confiance de la récolte sur le territoire Aix Marseille Provence ;
- La réalisation de tests mécaniques de collage pour développer une gamme plus large de produits adaptés à la mise en place du Pin d'Alep dans la construction ;
- L'insertion de produits collés standardisés en Pin d'Alep pouvant être utilisés par les prescripteurs bois (architectes, bureau d'études) et disponibles dans les délais et les coûts du marché ;
- La communication des résultats auprès des professionnels et maître d'ouvrage sur le territoire de la Métropole ;

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mars 2021

- L'animation de la charte Alliance Bois Construction ;
- Une visite de chantier exemplaire intégrant du Pin d'Alep.

En raison de l'épidémie de COVID 19 et de la crise sanitaire qu'elle a causée, l'association n'a pas pu réaliser la totalité de ce programme et a attesté des raisons qui l'ont empêché de terminer son projet. Elle sollicite la possibilité de terminer ce plan d'actions en 2021.

Conformément à la circulaire ministérielle n° 6166 du 6 mai 2020, l'objet du présent avenant est de prolonger la convention initiale signée du 14 février 2020 du fait du report d'une partie de l'action qui n'a pu se dérouler dans son intégralité en 2020 comme cela était prévu.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ENV 001-2808/17/CM du 19 octobre 2017 portant sur la généralisation de l'exercice de la compétence « Milieux Forestiers » à l'ensemble du territoire métropolitain ;
- La délibération ENV 014-7500/19//BM du 19 décembre 2019 attribuant une subvention de 10000 euros à l'association FIBOIS SUD PACA pour développer et valoriser la filière du Pin d'Alep sur l'année 2020 ;
- La circulaire ministérielle n° 6166 du 6 mai 2020 portant mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions attribuées aux associations, pendant la crise sanitaire ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le programme d'actions prévu par l'Association FIBOIS SUD PACA qui consiste à développer et à valoriser sur l'année 2020 la filière du Pin d'Alep représente un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de préservation et de valorisation de la forêt,
- Que le report d'une partie de ce plan d'actions en 2021 est rendu nécessaire en raison de l'épidémie de COVID 19 et de la crise sanitaire qu'elle a causée,
- Qu'en raison du report d'une partie de ce programme d'actions, il convient d'autoriser la signature de l'avenant prolongeant la convention initiale annexée à la délibération ENV 014-75000/19//BM du 19 décembre 2019 et signée le 14 février 2020,

Délibère

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mars 2021

Article 1 :

Est approuvé le report d'une partie de ce programme d'actions en raison de l'épidémie de COVID 19 et de la crise sanitaire qu'elle a causée en 2020.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant de prolongation ci-annexé.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires au versement du solde de la subvention sont rattachés au budget principal 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence (BPM), gestionnaire FORET4, Section de Fonctionnement, sous politique G810, Chapitre 065, Nature 65748, Fonction 6312.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Forêts et Paysages

Philippe ARDHUIN